



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du lundi 4 mai 2015**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 4 mai 2015 à 20 Heures 30 Minutes

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, Mme HUGO TRANZER, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés : M. BARDOUIL.

Absents : Mme. GOMBERT, M. DESCAMPS.

A été élue secrétaire : Mme HUGO TRANZER.

Approbation des comptes rendus municipaux des 30 mars et 22 avril 2015.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir, le repas des anciens et l'avis des Domaines.

Intervention de Messieurs Besnard et Taxis, nouveaux propriétaires du château d'Hérouville. Ils ont exposé leurs projets artistiques ainsi que les travaux de réaménagement du parc du château.

I- PLU : MARCHE.

L'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme est en cours.

Un appel d'offre a été lancé, nous avons réceptionnés 3 offres et l'ouverture des plis a eu lieu le 23 avril 2015. Ces offres sont actuellement à l'étude chez Monsieur Civino.

II- FOURRIERE ANIMALE.

La commune de Frémainville souhaite adhérer au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de cette commune au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'adhésion de cette commune au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

D'autre part, des poursuites ont été engagées auprès d'un propriétaire de chien d'Hérouville. Après plusieurs avertissements la situation reste inchangée. Il sera fait appel à la fourrière animale pour capture du chien dès qu'il sera de nouveau errant dans les rues de la commune. Les frais incombant à la capture seront à la charge du propriétaire.

III- ENTRETIEN PROFESSIONNEL.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de mettre en place un entretien professionnel de fin d'année pour le personnel communal. Cet entretien est obligatoire et permet de faire un point sur l'année de travail écoulée et les objectifs à atteindre pour l'année à venir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de la mise en place des entretiens professionnels pour la fin de l'année 2015.

IV- REPAS DES ANCIENS.

Monsieur le Maire expose que le repas des anciens est une prestation communale et qu'il sera pris en charge financièrement sur le budget de la commune dans son intégralité. Auparavant, une partie était supportée par le comité des fêtes.

V- AVIS DES DOMAINES.

Monsieur le Maire expose qu'une demande d'estimation de valeur d'un terrain non bâti a été faite auprès des Domaines en vue d'une cession à un propriétaire riverain. L'emprise cédée se situe sur la parcelle non bâtie C 642 en façade sur la rue Bourgeoise et est de 100 m². Les acquéreurs envisagés sont les propriétaires de la parcelle voisine cadastrée section C 228, les consorts Ferreira en vue de l'amélioration de leur bâti qui ne possède actuellement pas de jardin. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise Monsieur Le Maire à faire une proposition de prix concernant la cession à Monsieur et Madame FERREIRA pour un montant de 12 000 euros.

XII- QUESTIONS DIVERSES.

- ❑ **Cérémonie du 8 mai 1945** : Une gerbe sera déposée.
- ❑ **Elections régionales** : 6 et 13 décembre 2015.
- ❑ **Commission communication** : Elle se réunira le 26 mai à 18h30 pour le bulletin municipal.
- ❑ **Dons pour l'église** : Le Président de l'association a demandé à l'administration fiscale la possibilité de délivrer des reçus fiscaux. La réponse est non pour l'encaissement et la délivrance des reçus fiscaux. Par contre, l'encaissement doit être fait par la mairie et la délivrance des reçus fiscaux par le Trésor Public.
- ❑ **Secrétariat** : La nouvelle secrétaire prendra ses fonctions le lundi 11 mai 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures.

Le Maire,
Eric BAERT

